



Rubrique: Travail

Sous-rubrique: Permis octroyé concernant la durée du travail

Date de publication: SHAB 31.08.2020

Numéro de publication: AB02-0000006327

Entité de publication

Staatssekretariat für Wirtschaft SECO - Arbeitszeitbewilligungen, Holzikofenweg 36, 3007 Bern

Permis octroyé concernant la durée du travail OPO Oeschger AG

OPO Oeschger AG

CHE-105.956.389

Chemin de Longemarlaz 6

1023 Crissier

Permis de travail pour les jours fériés

art. 19 et 20a de la loi sur le travail (LTr)

No de référence: 20-000807

N° d'établissement: 60251772

Pan d'entreprise: Traitement des commandes (matériel en flux tendu pour les artisans et l'industrie du bois) pour toute la Suisse Romande

Motif: Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques (art. 28, al. 1 OLT 1)

Personnel: 2 H

Validité: 01.09.2020 – 31.08.2023

Complément à l'autorisation: Renouvellement

Autorisation pour: VD

Conformément aux art. 44 ss PA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Kreuzackerstrasse 12, Case postale, 9023 Saint-Gall, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter les pièces sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Holzikofenweg 36, 3003 Berne (tél. 058 462 29 48).